

# Compte rendu Commission Formation et Vie Universitaire Jeudi 08 décembre 2022

### 1. Informations générales

Florent Malrieu présente la nouvelle vice-présidente étudiante élue, Agathe Joyeux (Syndicat Etudiant de Tours), lors du Conseil Académique qui s'est tenu ce jour.

Il précise qu'outre cette vice-présidence étudiante statutaire, le Conseil d'Administration du 30 janvier aura à se prononcer sur l'élection d'un.e deuxième étudiant.e vice-président.ee étudiant.e. dédié.e au Conseil d'Administration sera également élu.e prochainement.

Florent Malrieu poursuit par un point d'information sur les deux plateformes de recrutement qui seront en place pour la sélection des étudiants : Parcoursup pour l'entrée en licence, licence professionnelle, BUT, DEUST et une pour l'entrée en master dont le nom n'est pas encore connu.

Une réunion d'information auprès des responsables de Master à propos de cette plateforme s'est tenue le 1er décembre.

En complément des informations déjà évoquées lors des précédentes CFVU sur le sujet, quelques précisions sont données sur l'ouverture des candidatures des étudiants sur la plateforme qui débuterait début mars – avril. Les étudiants pourront candidater au maximum sur 15 Masters en formation initiale et 15 Masters en formation par apprentissage.

La date limite pour les classements des candidatures est fixée entre le 7 avril et le 12 juin. Les listes des candidatures acceptées seront publiées le 19 juin.

### 2. Pédagogie

### 2.1 Parcoursup : attendus locaux et critères généraux d'examen des vœux

Comme chaque année, les composantes ont transmis les attendus locaux et critères généraux des vœux qui seront publiés sur Parcoursup afin que les étudiants puissent faire leur choix de filière en toute connaissance de cause.

Les capacités d'accueil feront l'objet d'un vote lors d'une prochaine commission.

La proposition soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

### 2.2 Capacité accueil santé (CAS) 2023-2024 pour l'accès à la deuxième année des filières de santé

Compte tenu d'une incertitude sur les places en deuxième année de médecine dans la région Centre-Val de Loire (université de Tours et université d'Orléans), Florent Malrieu demande le report de ce point de l'ordre du jour à la CFVU du 19 janvier 2023.

Cependant, la commission est invitée à examiner et à émettre un avis la fermeture du Parcours Accès Santé Spécifique (PASS) psychologie et de la Licence Accès Santé 1ère année (L.AS 1) psychologie à compter de l'année universitaire 2023-2024.

L'U.F.R. Arts et Sciences Humaines a souhaité fermer ces deux formations en raison notamment de contraintes organisationnelles fortes avec la filière disciplinaire psychologie et d'une tension particulière pesant sur le département en termes d'heures d'enseignement à assurer. À terme, les L.AS 2 et 3 de psychologie seront aussi fermées. Ce décalage de fermeture s'explique par la nécessité de permettre aux étudiants de PASS et L.AS engagés dans le cursus en 2022-23, de tenter leur deuxième chance dans les mêmes conditions qu'actuellement, sans rupture d'égalité.



Les places en accès santé liées à la discipline psychologie seront réparties sur les autres parcours existants (65 en PASS et 40 en L.AS).

Florent Malrieu informe la commission de la création d'une L.AS Géographie à Orléans en septembre 2023.

Les membres de la CFVU adoptent la proposition de fermeture du PASS option psychologie et L.AS 1 psychologie.

Les résultats du vote sont les suivants : Pour 29 - Contre 0 - Abstention 4

### 2.3 Sélection en bachelor universitaire de technologie (BUT) : critères d'appréciation des dossiers et capacités d'accueil

Les capacités d'accueil n'évoluent pas par rapport à l'an dernier. Florent Malrieu rappelle la nécessité d'être attentif à l'accueil de 50% de bacheliers technologiques comme stipulé dans les textes modifiant de ce fait la typologie existante.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition.

Les résultats du vote sont les suivants : Pour 29 - Contre 1 - Abstention 3

## 2.4 Sélection en Licence et Licences professionnelle : critères d'appréciation des dossiers et capacités d'accueil

Du fait de la mise en place de la 3<sup>ème</sup> année de BUT à la rentrée universitaire prochaine, seules quelques licences professionnelles restent ouvertes : deux dans chacun des deux IUT, une à l'IAE Tours Val de Loire, deux à l'UFR de Sciences et techniques et quatre à l'UFR de Pharmacie soit 11 licences professionnelles conservées sur les 27 existantes.

La CFVU est invitée à délibérer sur les critères d'appréciation des dossiers et les capacités d'accueil en licences professionnelles et sur la licence expérience en entreprise de l'IAE Val de Loire.

Les élus de la commission adoptent cette proposition.

Les résultats du vote sont les suivants : Pour 30 - Contre 0 - Abstention 3

### 2.5 Sélection en master 1ère année : attendus locaux, critères de sélection, capacité d'accueil globale

Il est rappelé la création dès cette année, d'une plateforme de gestion des candidatures en master, sur le modèle de Parcoursup.

Le calendrier sera national, les candidatures seront synchrones pour toutes les universités et toutes les mentions, ce qui constitue une importante évolution. Le texte « silence vaut accord » ne s'appliquera plus à la sélection en master.

Il est précisé la possibilité de réserver des places à des candidatures étrangères et que ces places seront fongibles si non pourvues.

Une modification est apportée en séance concernant le master Justice, Procès et Procédures. La capacité d'accueil est désormais de 50 places (25 en formation initiale et 25 en formation continue).

La commission est invitée à donner son avis sur les critères d'appréciation des dossiers et les capacités d'accueil en Master.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition.

Les résultats du vote sont les suivants : Pour 30 - Contre 0 - Abstention 3



### 3.1.1 Conventions de partenariat entre l'université de Tours et le lycée Descartes, concernant les étudiants inscrits dans les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)

Cette convention de partenariat entre l'université de Tours et le lycée Descartes, concerne les étudiants inscrits dans les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

Elle s'inscrit dans le prolongement des objectifs de la loi relative à l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 juillet 2013, et de la convention cadre académique dans le but de favoriser le rapprochement des lycées et des Etablissements Publics à Caractère Scientifique Culturel et Professionnel (EPCSCP). Mieux préparer les élèves à l'enseignement supérieur, mieux les orienter, mieux les conduire à la réussite de leur première année d'études supérieures sont les enjeux propres au continuum « bac –3 ; bac +3 » d'une part, en veillant à la sécurisation des parcours des étudiants et d'autre part, en favorisant la coopération pédagogique entre les enseignants des lycées et les enseignants des universités.

#### Elle a pour objectif:

- Le rapprochement du lycée Descartes et de l'université de Tours dans les domaines de la formation et de la recherche en vue de faciliter les parcours des étudiants ;
- La valorisation des activités sur l'ensemble des filières présentes dans le lycée comme à l'université dans le cadre de l'orientation active et du Bac-3/+3 à travers la prise en compte des sujets relatifs à l'orientation des lycéens et à la connaissance mutuelle des parcours et des enseignements ;
- La définition des modalités de délivrance des crédits d'études européens, des équivalences et des diplômes ;
- La composition et le fonctionnement de la commission mixte de validation.

La convention prend effet rétroactivement à compter du 1er septembre 2022. Elle est conclue pour une durée de deux ans, renouvelable exclusivement par voie d'avenant. La proposition est soumise au vote, elle est adoptée à l'unanimité.

#### 3.2 IAE Tours Val de Loire

### 3.2.1 Convention relative au partenariat entre l'IAE de Tours et Lidl Centre-Val de Loire

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur la convention relative au partenariat entre l'IAE Tours Val de Loire et Lidl Centre Val de Loire.

La convention a notamment pour objet de permettre :

- l'organisation et participation aux manifestations à destination des étudiants de l'IAE Tours Val de Loire (exemples : conférence métiers, forum des stages, cas d'études, etc.).
- la proposition d'offres de stage et d'alternance à destination des étudiants de l'IAE Tours Val de Loire. Les offres de stage seront diffusées aux étudiants par tous les moyens dont dispose l'IAE Tours Val de Loire : e-mail, site internet etc. Les offres de contrats d'apprentissage seront transmises au CFA des Universités Centre Val de Loire.
- la proposition d'offres d'emploi à destination des étudiants et diplômés de l'IAE Tours Val de Loire diffusées sur la plateforme iaetoursalumni.

La convention prend effet à compter de sa signature. Elle est conclue pour une durée d'un an, renouvelable exclusivement par voie d'avenant.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition. Les résultats du vote sont les suivants : Pour 20 - Contre 8 - Abstention 4



### 3.2.2 Convention relative entre l'IAE de Tours et Leroy Merlin

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur la convention entre l'IAE Tours Val de Loire et Leroy Merlin Agglomération Centre.

La convention a notamment pour objet de permettre :

- l'organisation et participation aux manifestations à destination des étudiants de l'IAE de Tours Val de Loire (exemples : conférence métiers, forum des stages, cas d'études, missions pour la junior entreprise, etc.).
- la proposition d'offres de stage et d'alternance à destination des étudiants de l'IAE de Tours Val de Loire. Les offres de stage seront diffusées aux étudiants par tous les moyens dont disposent l'IAE de Tours Val de Loire : e-mail, site internet, plateforme iaetoursalumni, etc. Les offres de contrats d'apprentissage seront transmises au CFA des Universités Centre Val de Loire.
- la participation des étudiants du Master 2 GRH parcours Management et Stratégie d'Entreprise à des réunions du CODIR d'un magasin.
- l'organisation d'un business Game à destination des étudiants OU Participation aux 24H simulation du Master 2 Marketing des services.
- l'organisation d'une journée Leroy Merlin (visite magasin, jeu inclusif, etc.) pour les étudiants de Licence 3 à la recherche d'un stage.

La présente convention prend effet à compter de sa signature. Elle est conclue pour une durée d'un an, renouvelable exclusivement par voie d'avenant.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition.

Les résultats du vote sont les suivants : Pour 23 - Contre 7 - Abstention 3

### 3.3 UFR Sciences et Techniques

3.3.1. Convention portant création d'une formation en apprentissage entre l'association de formation pour les industries chimiques, parachimiques et pharmaceutiques du Centre-Val de Loire et le master sciences, technologies, santé mention chimie et sciences des matériaux parcours matériaux pour les nouvelles technologies de l'énergie - 2ème Année

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur la convention portant sur création d'une formation en apprentissage entre l'association de formation pour les industries chimiques, parachimiques et pharmaceutiques du Centre Val de Loire et le master sciences, technologies, santé mention chimie et sciences des matériaux parcours matériaux pour les nouvelles technologies de l'énergie - 2ème année.

La convention a pour objet de confier à l'Établissement, pour son activité d'apprentissage, l'organisation administrative et pédagogique des sections de formation le concernant, dans le strict respect de la convention portant création du CFA.

A ce titre, il constitue une Unité de Formation en Apprentissage (UFA).

L'UFA utilise, au besoin, les dispositifs mis en place par les différents organismes de tutelle sous la responsabilité et le pilotage du CFA.

L'Établissement intègre l'activité de ses formations en apprentissage dans son projet d'Établissement.

La convention prend effet rétroactivement à compter du 01/09/2022 et prend fin le 31/12/2023. Elle est renouvelable exclusivement par voie d'avenant.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition.

Les résultats du vote sont les suivants : Pour 26 - Contre 3 - Abstention 3



#### 3.4 IUT de Blois

3.4.1 Convention de partenariat entre l'université de Tours et le centre hospitalier de Blois relative au diplôme de licence professionnelle optique professionnelle parcours Métiers de la vision : réfraction, contactologie, basse-vision

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur la convention de partenariat entre l'université de Tours et le centre hospitalier de Blois relative au diplôme de licence professionnelle optique professionnelle parcours Métiers de la vision : réfraction, contactologie, basse-vision. La convention a pour objet :

- de permettre au service d'ophtalmologie de bénéficier de l'assistance en réfraction réalisée par des étudiants de licence sous la supervision du médecin ophtalmologue.
- de permettre les échanges entre les ophtalmologues du centre hospitalier de Châteaudun et les étudiants de la licence professionnelle « Métiers de la Vision » de Blois qui vont entrer sur le marché du travail en septembre 2023 et septembre 2024.
- de permettre aux étudiants de licence professionnelle « Métiers de la Vision » d'être confrontés à des situations d'apprentissage d'approfondissement de la réfraction, encadrées par un ophtalmologue.
- de permettre aux étudiants en licence professionnelle « Métiers de la Vision » de pouvoir observer toutes les étapes d'un parcours de patient en centre d'ophtalmologie.
- de permettre aux étudiants de licence professionnelle « Métiers de la Vision » d'aborder différentes notions de santé oculaire dans une situation d'immersion professionnelle.

La convention prend effet rétroactivement à compter du 01/09/2022. Elle est conclue pour une durée de deux ans. La liste des étudiants et les dates des interventions seront transmises en annexes chaque année.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition.

Les résultats du vote sont les suivants : Pour 29 - Contre 3 - Abstention 0

### 4. Vie universitaire

4.1 Désignation de quatre étudiants à la commission Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE)

Quatre étudiants des 4 secteurs concernés dont les noms suivent se présentent en séance :

Secteur 1 : Louna ASSOUMOU Secteur 2 : Iona AYRAULT Secteur 3 : Nathan RENAUDIN Secteur 4 : Emmanuelle FOUGERE

Il est procédé au vote par bulletin secret.

À l'issue du dépouillement, sont proclamés élu.es : Louna ASSOUMOU (28 voix) - Iona AYREAULT (22 voix) - Nathan RENAUDIN (21 voix) - Emmanuelle FOUGERE (23 voix).

4.2 Appel à projets commission du 17 novembre 2022 - Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC)

Laura Chabault, pour de le Service de la vie de l'étudiant, présente à titre d'information les délibérations de la commission du 17 novembre 2022.

12 projets ont été étudiés et 9 ont reçu un avis favorable. Le montant des subventions attribuées s'élève à 49 435 €.